

On a prié M. Gréber, qui déjà, avant la guerre, avait préparé des plans et formulé des propositions, de revenir à Ottawa terminer ses travaux. Il était responsable envers la Commission nationale d'urbanisme qui relevait de la Commission du district fédéral. On a par la suite terminé les plans. Il s'est effectué beaucoup de travail au cours des trois années depuis que le comité mixte a présenté son rapport. Aujourd'hui, la Commission nationale d'urbanisme a, de concert avec M. Gréber, mis sur papier un plan d'aménagement d'Ottawa au cours des années à venir.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis énonce simplement le principe que certaines sommes d'argent seront nécessaires à la poursuite des travaux. Il ne stipule aucun montant, mais vise surtout cette année un poste de deux millions et demi, compris dans les crédits supplémentaires, en vue de la construction d'un pont, réalisation dont on a parlé l'an dernier. Le pont enjambrera le canal et les voies ferroviaires, de l'extrémité de la rue Albert jusqu'à la rue Waller, offrant ainsi à la circulation un débouché parallèle à la place de la Confédération et au Château, endroit si souvent encombré aux heures d'affluence. La construction du pont est donc une nécessité essentielle dès les débuts des projets d'aménagement de l'Ottawa de demain, non seulement dans l'intérêt de la capitale, mais aussi dans celui de la région qui bénéficie beaucoup du nombre toujours croissant de touristes qui la visitent chaque année.

D'autres améliorations importantes sont presque tout aussi essentielles, mais on ne peut les entreprendre immédiatement en raison de la nécessité qu'il y a de ne pas grever nos ressources financières. Il y a trois ans, le comité mixte dans son rapport a proposé que la gare occupe un nouvel emplacement dans la banlieue en vue de permettre un meilleur aménagement du centre de la ville. Le comité avait aussi exprimé l'avis qu'il était opportun de doter sans tarder les villes d'Ottawa et de Hull d'une usine de purification moderne. A l'heure actuelle, la pollution des eaux de l'Outaouais par les égouts impose des conditions indésirables et pénibles aux riverains. Voilà deux ou trois aspects de la besogne qu'il reste à accomplir.

Relativement à la somme de deux millions et demi que prévoient les crédits supplémentaires en vue de défrayer le coût de construction du pont, il convient de se reporter à l'alinéa 7 de la motion qui est ainsi rédigé :

Que les dépenses affectées à ces fins soient subordonnées à la collaboration efficace de la

ville d'Ottawa et des autres municipalités sises dans les limites du district de la capitale nationale.

En d'autres termes, sans cette "collaboration efficace", le gouvernement fédéral ne pourrait nullement, par l'entremise de la commission d'urbanisme, ériger le pont en question ou effectuer toute autre entreprise d'amélioration. La ville d'Ottawa doit elle-même défrayer inévitablement une partie des dépenses d'aménagement des voies d'accès à ce pont. On ne connaît pas encore le chiffre global des dépenses; des ingénieurs sont actuellement à le calculer. Vu que le gouvernement fédéral y versera deux millions et demi de dollars, on doit certainement s'attendre à ce que la municipalité d'Ottawa n'ait aucune difficulté à trouver les fonds nécessaires à l'aménagement des voies d'accès au pont. Au cours des quinze dernières années, la ville d'Ottawa a pu réduire sa dette-obligations d'environ 28 millions qu'elle était à sept ou huit millions. Les dépenses prévues qu'on peut bien considérer comme une mise de fonds rapporteront sans doute beaucoup en ce sens que le tourisme en sera plus prospère et qu'on en retirera des bénéfices imprévus. Quiconque a connu l'embouteillage dans la région du monument aux Morts sait à quel point la circulation dans Ottawa a besoin de débouchés.

Sans tenir compte de l'intérêt purement local, l'aspect national du tout programme d'embellissement tout entier, qui sera, on l'espère, mis à exécution au cours des années à venir reflétera en quelque sorte ce que sans aucun doute chacun de nous a vu se manifester pendant la guerre et depuis. Je veux dire l'unité nationale et la solidarité de notre pays. Les Canadiens d'aujourd'hui, je crois, où qu'ils habitent, se rendent compte qu'ils possèdent plus de choses en commun et se sentent plus unis que jamais auparavant. Un embellissement sensé et artistique d'Ottawa, en tant que capitale de notre pays, peut refléter ce fait jusqu'à un certain point, tout en manifestant à juste titre l'idéal de notre population qui est de faire du Canada un pays individualiste et uni.

L'honorable M. ASELTIME: L'honorable sénateur peut-il indiquer le montant d'argent qu'on se propose d'affecter à de tels travaux au cours de l'année prochaine?

L'honorable M. LAMBERT: Les crédits supplémentaires mentionnent un montant de deux millions et demi qui doit être affecté à la construction du pont. Il faut naturellement tenir compte des crédits accordés à la Commission du district fédéral pour l'accomplisse-